Nations Unies S/PV.3694



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3694e séance
Vendredi 30 août 1996, à midi
New York

Président :	M. Eitel	(Allemagne)
Membres :	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Searle
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes Cabral
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation au Libéria

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/684)

96-86145 (F)
9686145

La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/684)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Libéria et du Nigéria des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil; M. Ayewah (Nigéria) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, document S/1996/684.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/701, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/679, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 août 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant, au nom du chef d'État de la République fédérale du Nigéria et Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le texte du communiqué final publié à l'issue de la quatrième réunion des chefs d'État et de gouvernement du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria, qui s'est tenue à Abuja le 17 août 1996.

Le premier orateur est le représentant du Libéria. Je lui donne la parole.

M. Bull (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au moment où s'achève votre présidence du Conseil pour ce mois, je voudrais, au nom de la délégation du Libéria, vous féliciter chaleureusement de vous être acquitté avec tant de compétence des responsabilités qui vous ont été confiées. Nous nous félicitons particulièrement de l'initiative que vous avez prise récemment de convoquer une réunion officielle afin d'examiner la question du déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette question est d'une importance vitale pour les efforts de reconstruction des pays ravagés par la guerre, comme le Libéria.

Ma délégation exprime également sa reconnaissance à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de France, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Le Conseil est sur le point de se prononcer sur les recommandations du Secrétaire général énoncées dans son dix-huitième rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, figurant au document S/1996/684 du 22 août 1996. Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ce rapport et pour son attachement constant à la recherche d'une paix durable au Libéria.

L'éclatement des hostilités au Libéria en avril dernier a représenté un grave revers pour le processus de paix. Aujourd'hui, on se remet à espérer dans la viabilité de l'Accord d'Abuja et la réalisation de nouveaux progrès. Ce nouvel espoir est dû aux efforts louables des dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui oeuvrent inlassablement depuis quatre mois pour empêcher que le pays ne tombe dans l'anarchie.

Depuis la signature de l'Accord d'Abuja révisé, qui contient des décisions d'une portée considérable, y compris un nouveau calendrier pour le cantonnement, le désarmement et la réinsertion des combattants, et la tenue d'élections démocratiques d'ici au 30 mai 1997, les dirigeants des

factions en guerre se sont de nouveau engagés à mettre en oeuvre l'Accord révisé.

Le fait que les factions en guerre n'ont pas honoré les 12 accords précédents a assurément soulevé des doutes justifiés quant à leur sincérité et à leur attachement à ces nouveaux engagements. Néanmoins, la délégation du Libéria croit que plusieurs événements récents ont accru les perspectives d'une transition pacifique au Libéria. Tout d'abord, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont adopté une résolution au cours de leur réunion annuelle tenue à Yaoundé du 8 au 10 juillet 1996, qui menace les dirigeants des factions de mesures punitives, y compris l'imposition de sanctions à leur encontre ainsi que la possibilité de mettre en place un tribunal pour les crimes de guerre au Libéria. Cette décision de l'OUA a été renforcée à l'échelon sous-régional par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au cours de leurs Sommets tenus à Abuja les 26 et 27 juillet 1996 et le 17 août 1996.

Deuxièmement, la reprise des hostilités armées au mois d'avril et l'incapacité de n'importe quelle faction de l'emporter sur l'autre, même avec la non-intervention du Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG), a montré clairement qu'il ne saurait y avoir de vainqueur dans la guerre.

Troisièmement, les États membres de la CEDEAO ont pris des mesures concertées au sujet de plusieurs questions importantes : l'Accord d'Abuja a été prorogé jusqu'au 15 juin 1997 et un nouveau calendrier a été formulé pour sa mise en oeuvre; d'autres États membres de la sous-région — le Mali, la Gambie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire — ont décidé de déployer des troupes ou du personnel au Libéria. En outre, il existe une nouvelle détermination des pays de la CEDEAO, sous la direction de son président actuel, le Président Sani Abacha de la République fédérale du Nigéria, à rester pleinement engagés à trouver une solution au conflit du Libéria.

Quatrièmement, la réapparition de la société civile dans le processus de témoigne de la volonté de la majorité civile de participer activement aux décisions qui la concernent. Ce sont des groupes civils qui ont préconisé un changement dans la présidence du Conseil d'État, qui a fait que le choix s'est porté sur Mme Ruth Perry, ancien sénateur du comté du Grand Cape Mount et première femme à occuper le poste le plus élevé au Gouvernement depuis l'indépendance du pays, il y a 149 ans. Elle devrait être officiellement investie de ses fonctions à Monrovia, le mardi 3 septembre 1996.

Ces développements nous donnent de bonnes raisons d'espérer que si des pressions internes et externes sont maintenues sur les dirigeants actuels, les chefs des factions comprendront qu'ils ont tout intérêt à appliquer sans plus de retard les dispositions de l'Accord d'Abuja. En fait, depuis la signature de l'Accord, le 17 août 1996, les chefs des factions se sont publiquement engagés à rechercher la paix et prennent des mesures, y compris le démantèlement des postes de contrôle et le désarmement partiel de certaines de leurs forces, conformément aux termes de l'Accord. Bien que ces faits nouveaux soient encourageants, seul leur plein respect des termes de l'Accord conduira à une paix durable.

Il est bien connu que depuis le début de la guerre civile, les États membres de la CEDEAO ont continué à consentir de lourds sacrifices dans la poursuite de la paix au Libéria. Alors que l'initiative de paix de la CEDEAO a connu quelques difficultés financières et administratives, elle représente néanmoins un effort qui ouvre la voie à la concrétisation du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cet effort louable est hautement apprécié par le peuple libérien et mérite d'être plus fortement appuyé par les Nations Unies.

À cet égard, la délégation libérienne souhaite insister à nouveau sur l'urgence qu'il y a pour les Nations Unies de faire en sorte qu'un mécanisme soit mis en place pour permettre aux opérations de maintien de la paix sous-régionales et régionales entreprises avec l'approbation du Conseil de sécurité de recevoir l'appui nécessaire.

Afin de tirer parti des faits récents positifs intervenus dans le processus de paix, l'ECOMOG doit être pleinement appuyé. Conformément à des décisions récentes, l'ECOMOG doit accroître ses effectifs pour les porter à 18 000 hommes, et il faudra près de 132 millions de dollars pour aider l'ECOMOG à s'acquitter pleinement de son mandat. Le manque d'appui de la communauté internationale après la signature de l'Accord d'Abuja en août 1995 a empêché l'ECOMOG de se déployer dans tout le pays comme le prévoyait le calendrier établi par les parties. Les tragiques événements qui ont suivi au Libéria en conséquence de cette lacune grave sont bien connus de la communauté internationale. C'est pourquoi le peuple libérien espère ardemment que l'on ne laissera pas ces événements fâcheux se reproduire en raison d'un manque d'appui à l'ECOMOG.

Il est évident qu'il y a des besoins urgents à satisfaire rapidement afin de faire progresser le processus de paix au

Libéria. Il faut avant tout prêter appui à l'ECOMOG pour faciliter son déploiement dans l'ensemble du pays, ce qui aboutira au cantonnement, au désarmement et à la démobilisation des combattants et à leur réintégration dans la société civile. Parallèlement, les réfugiés libériens seraient rapatriés et réinstallés, et des programmes pilotes seraient entrepris pour la réinsertion des combattants. L'armée et les organisations paramilitaires seraient réorganisées, et les préparatifs des élections seraient entrepris par une nouvelle commission électorale indépendante.

En ce qui concerne les élections au Libéria, il est essentiel qu'elles soient précédées du désarmement complet des combattants. Il est important d'insister sur la nécessité que le processus électoral se déroule sous surveillance internationale et qu'il soit déclaré libre et régulier. En raison des effets négatifs de la guerre civile sur tous les Libériens, le peuple n'acceptera pas des dirigeants qui auraient obtenu leur pouvoir politique par des moyens frauduleux. C'est pourquoi la communauté internationale doit maintenir son appui au désarmement et au processus électoral qui sont des moyens d'assurer une paix permanente au Libéria.

Le désarmement complet des combattants évitera d'intimider l'électorat, créera un climat de confiance et facilitera la réconciliation nationale et la reconstruction du pays. Il est vraiment malheureux que ceux qui se sont engagés à respecter les termes de l'Accord d'Abuja, qui exigeait entre autres le désarmement des combattants, s'opposent au processus dans son ensemble au lieu de l'appuyer, étant donné que celui-ci est généralement considéré comme un préalable à une paix durable. L'opposition au désarmement complet n'implique-t-elle pas un ordre du jour inavoué? Le désarmement total ne permettrait-il pas de comprendre que ceux qui portent les armes après l'achèvement du processus le font illégalement, en permettant ainsi l'obligation redditionnelle et le rétablissement de la société civile et de la primauté du droit?

Il est important de souligner que ces objectifs louables ne sauraient être atteints sans l'appui de la communauté internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple libériens, je prie instamment tous les États Membres de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. Nous remercions tous les pays qui ont apporté des contributions à cet important effort. Le peuple libérien, privé si longtemps de ses droits, compte sur le Conseil de sécurité pour qu'il prenne l'initiative d'appuyer les efforts de la CEDEAO afin de parvenir à un changement pacifique au Libéria.

Étant donné que la situation en matière de sécurité continue de s'améliorer dans le pays, la délégation libérienne lance un appel aux organisations gouvernementales et non gouvernementales à reprendre toutes leurs activités au Libéria, tellement essentielles à la satisfaction des besoins humanitaires de la population et à la reprise des activités de développement dans le pays.

Nous appuyons le projet de résolution sur le Libéria dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et nous nous associons à son appel lancé aux États Membres pour qu'ils se conforment pleinement à l'embargo sur les armes au Libéria.

Les Nations Unies ont participé au processus de paix depuis le début de la guerre civile au Libéria. En dépit des revers, nous ne devons pas nous décourager. Les Libériens, ainsi que le confirment les événements récents, sont mus par la foi et la détermination et ils savent que la voie suivie mènera finalement au rétablissement de la paix et de la démocratie au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même. Je crois comprendre qu'il n'était pas au courant de la nouvelle pratique du Conseil qui consiste à encourager les orateurs à ne pas présenter de compliments au Président et à son prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a près d'un an, le 15 septembre 1995 pour être précis, nous tenions ici une séance semblable, et nous nous félicitions de l'Accord d'Abuja conclu le 15 août 1995 sur le Libéria. Le Conseil se rappellera que ce jour-là nous étions d'une manière générale confiants et optimistes et nous pensions que le Libéria avait enfin retrouvé la voie de la paix et de la sécurité, après le cauchemar de la guerre civile des six années précédentes.

Les dirigeants de la sous-région avaient lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la mise en oeuvre de l'Accord. Ils avaient également envoyé un message aux chefs des factions et exprimé leur déception face à leur manque de coopération dans l'application de l'Accord, insistant sur la nécessité pour eux d'honorer leurs engagements dans l'intérêt de la

paix. La communauté internationale a réaffirmé ce jour-là son attachement à la cause de la paix au Libéria et promis de ne pas abandonner sa population. Une conférence d'annonces de contributions sur le Libéria et les besoins de l'ECOMOG s'était ensuite tenue au Siège des Nations Unies.

Malheureusement, le Conseil de sécurité est aujourd'hui réuni non pas pour se féliciter de la mise en place d'un nouveau Gouvernement au Libéria, comme prévu par le plan de mise en oeuvre, mais pour appuyer la prorogation du plan d'exécution de l'Accord d'Abuja, pour une période d'un an.

On ne manque pas de personnes à blâmer pour le revers dont nous avons été témoins. Toutefois, la responsabilité en revient avant tout à ceux qui ont signé un accord pour mettre fin à la guerre dans leur pays pour ensuite le renier. Au cours du débat public sur le Libéria, en mai dernier, les membres du Conseil et d'autres États Membres des Nations Unies ont procédé à une évaluation critique de la situation au Libéria et ont convenu de ne prendre de nouvelles mesures qu'après la réunion des dirigeants de la CEDEAO en août de cette année.

Nous sommes heureusement parvenus à certains résultats positifs, qui constituent la base du débat d'aujourd'hui. Après des consultations intensives avec toutes les parties intéressées et des préparatifs minutieux, le Comité des Neuf de la CEDEAO, lors de son Sommet d'Abuja, le 17 août 1996, a présenté un nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja. Si nous sommes certes satisfaits de ce qui a été accompli à Abuja — et nous en félicitons les dirigeants de la CEDEAO — ma délégation ne sait que trop que ce n'est que grâce à la volonté de paix et de réconciliation nationale des parties libériennes, et en particulier des chefs des factions, et l'appui constant de la communauté internationale que nous pourrons faire en sorte que cette prorogation du plan d'exécution soit la dernière.

Néanmoins, l'expérience passée nous porte à croire que le nouveau plan d'exécution — qui prévoit un examen périodique des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord et l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des membres du Conseil d'État et du gouvernement de transition — et la décision d'imposer des sanctions à l'encontre de toute partie qui ne se conformerait pas à ces mesures peuvent fort bien contribuer à instaurer la paix et la stabilité au Libéria. Cependant, il nous faut veiller à ce que les parties adhèrent rigoureusement au calendrier et au plan d'exécution et, à cette fin, une force de l'ECOMOG bien équipée et fortement motivée est essentielle, d'autant plus que le neuvième alinéa du préambule du projet de résolution laisse entendre que le maintien de la présence de la MONUL au Libéria est subordonné à la présence de l'ECOMOG et suppose que celui-ci s'engage à assurer la sécurité de la MONUL. Nous pensons par ailleurs que le Conseil devrait veiller à ce que l'ECOMOG soit en mesure de le faire grâce à l'aide qui lui sera apportée. À cet égard, les mesures prises récemment par l'ECOMOG pour accroître sa capacité exigent d'être complétées par l'assistance internationale sous forme de ressources financières et logistiques. Cette assistance ne devrait pas être entravée et être accordée directement à l'ECOMOG afin de ne pas porter atteinte à sa cohésion en tant que force unifiée de maintien de la paix. Nous notons avec plaisir les signes d'une réaction positive dans divers milieux. Nous espérons que les promesses de soutien se concrétiseront bientôt. Le temps presse. Comme nous nous en sommes rendu compte au prix d'énormes pertes humaines et matérielles, toute pause entre cessez-le-feu et démobilisation des combattants risque de remettre en question les fragiles progrès réalisés sur la voie de la paix.

En même temps, la présence de la MONUL doit être fortement renforcée afin de compléter en temps utile le déploiement de l'ECOMOG. Nous notons les intentions du Secrétaire général à cet égard et nous le prions d'envisager de nouveaux renforts, conformément à l'évaluation qu'il a lui-même faite de la situation et sur la base du mandat qu'il détient d'ores et déjà.

Il y a longtemps que nous nous adressons aux parties et aux chefs des factions libériens. Nous leur avons lancé des appels pour que, dans l'intérêt de la paix et de la réconciliation dans leur pays, ils s'efforcent de surmonter leurs divergences politiques. Jusqu'à maintenant, ils sont restés sourds à ces appels. C'est dommage. Cependant, les regrettables combats qui ont eu lieu récemment à Monrovia ont révélé un élément positif : la population civile montre de plus en plus qu'elle est bien décidée à avoir son mot à dire quant à l'orientation du pays. C'est une tendance dont nous nous félicitons. Elle nous semble de nature à avoir un effet salutaire et positif sur le processus de paix. Nous espérons que les parties et les dirigeants libériens accepteront maintenant d'agir dans l'intérêt de la paix, de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Le nouveau plan d'exécution leur en offre la possibilité.

Pour terminer, nous adressons nos meilleurs voeux à Mme Perry qui, mardi prochain, prendra la direction du Conseil d'État au Libéria.

En ce qui concerne le projet de résolution, nous en acceptons les grandes lignes et la portée. Il représente l'attachement continu de la communauté internationale à la cause de la paix au Libéria. Mais les expressions de soutien ne suffisent pas. Nous notons à cet égard qu'au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, le Secrétaire général est prié de formuler des propositions concrètes afin de contribuer à ce processus. Nous espérons que ces propositions tiendront également compte des besoins de l'ECOMOG, qui a un rôle prépondérant à jouer dans la recherche d'une solution à la crise au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais remercier la délégation des États-Unis d'avoir élaboré ce projet de résolution qui, avec un minimum d'amendements, a permis aux membres du Conseil de sécurité d'arriver à un consensus. Et c'est ainsi qu'on a pu en faire un projet du Président.

L'Italie se félicite des résultats du Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a eu lieu le 17 août ainsi que de la nomination de Mme Perry à la présidence du Conseil d'État du Libéria. Je serais reconnaissant à notre collègue l'Ambassadeur William Bull de bien vouloir transmettre à la nouvelle Présidente les meilleurs voeux de l'Italie et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions et dans ses efforts en faveur de la réconciliation et de la reconstruction dans son pays.

Selon nous, les résultats de la réunion du 17 août prouvent que les organisations régionales africaines peuvent jouer un rôle constructif de premier ordre dans la gestion des crises. Conformément à l'attention constante que l'Italie accorde aux organisations régionales, plus particulièrement dans le contexte africain, mon pays appuie sans réserve les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). J'aimerais à cet égard exprimer toute ma reconnaissance à la CEDEAO pour le rôle qu'elle a joué, avec l'aide des bons offices de notre collègue et ami l'Ambassadeur Gambari, du Nigéria, en venant au secours de certaines familles italiennes en difficulté afin de les mettre en sécurité à l'ambassade américaine à Monrovia.

Cependant, nous aurions tort de croire que l'Accord d'Abuja met fin à nos appréhensions en ce qui concerne le Libéria. Trop souvent, malheureusement, nous nous sommes félicités de nouveaux accords qui y ont été conclus, accords qui étaient violés quelques jours ou quelques semaines plus tard. Nous espérons sincèrement que cela ne se reproduira pas cette fois et que les chefs des factions au Libéria feront finalement preuve de la volonté politique de respecter et d'appliquer intégralement les termes de l'Accord qu'ils viennent de signer. Au cas où ils ne les respecteraient pas, la communauté internationale, comme l'a dit le Secrétaire général, n'aura d'autre choix que de se retirer du Libéria.

Ce qui s'est passé en Somalie devrait amener les chefs des factions à prendre conscience de leurs responsabilités et de ce à quoi ils doivent s'attendre au cas où ils n'honoreraient pas les accords qui viennent d'être réalisés. Malheureusement, le vol de près de 900 véhicules appartenant au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et aux organismes des Nations Unies ne saurait être considéré comme un signe positif en ce qui concerne l'attitude de certains des seigneurs de la guerre vis-à-vis de la communauté internationale. C'est pour cette raison que nous avons insisté pour qu'une date soit fixée quant au rapport que le Secrétaire général doit présenter au Conseil concernant la restitution des biens volés, lesquels appartiennent à la communauté internationale. L'Ambassadeur Jonah, au cours de ses réunions d'information avec le Conseil, a mentionné que les seigneurs de la guerre ont été déconcertés par la réaction du monde à leur comportement. Donc, ils doivent encore mieux se rendre compte du fait que la communauté internationale les tiendra personnellement responsables des violations aux droits de l'homme et du droit humanitaire dans le pays.

Je voudrais une fois de plus dénoncer l'horreur que nous éprouvons face à l'un des actes les plus méprisables des seigneurs de la guerre au Libéria : leur pratique qui consiste à recruter et à entraîner des enfants et à les utiliser dans les combats. L'entraînement d'enfants, qui sont souvent drogués, dont la plupart ont entre 7 et 14 ans, et qui finissent souvent par tuer leurs parents et terroriser leur voisinage, constitue un crime inadmissible. Les mots ne suffisent pas pour condamner ce comportement odieux. Il faut y mettre fin immédiatement, et par tous les moyens dont dispose la communauté internationale, notamment en prévoyant certaines dispositions dans le cadre de ce qui sera bientôt le tribunal criminel international, afin de traduire en justice les auteurs de ces actes intolérables.

Pour terminer, nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 novembre 1996. Pour toutes ces raisons, et souscrivant pleinement au reste du texte, l'Italie votera en faveur du projet de résolution.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du récent Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenu le 17 août, qui s'est achevé par la signature, par les chefs des factions du calendrier révisé de la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja sur la réconciliation nationale au Libéria, a ravivé encore une fois l'espoir que les chefs des factions respecteraient cette fois leurs engagements et s'élèveraient au dessus de leurs divergences personnelles et de leurs ambitions mesquines, et que les intérêts du peuple libérien l'emporteraient sur toutes les autres considérations.

Malgré certains indicateurs positifs, notamment le respect du cessez-le-feu et le redéploiement de l'ECOMOG à Monrovia, le bilan du processus de paix au Libéria est encore marqué par des revers connus et nombreux, et en particulier par les hostilités entre les factions d'avril dernier. Ces incidents déplorables, qui ont fortement déçu la communauté internationale, ne nous permettent pas d'être très optimistes ni de beaucoup espérer aujourd'hui, ni de compter sur le sérieux ou les bonnes intentions des chefs des factions. Nous sommes heureux que M. James Jonah, Envoyé spécial du Secrétaire général, ait affirmé, il y a quelques jours, que les pays de la CEDEAO avaient pris certaines mesures pour assurer la bonne conduite des chefs des factions, notamment la mise au point d'une liste de sanctions qui pourraient être imposées à leurs factions et à leurs familles au cas où ils manqueraient à leurs engagements d'élaborer un code de conduite régissant les relations entre factions. Nous nous félicitons également de l'élection de Mme Ruth Perry à la présidence du Conseil d'État, ce qui garantira son autonomie et accroîtra son autorité.

Les mesures prises par les pays de la CEDEAO, qui sont du même ordre que celles qu'avait prises l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et l'attitude manifeste de l'OUA en la matière, soulignent l'extrême importance des arrangements régionaux africains destinés à rétablir la paix et la stabilité au Libéria.

Ces six dernières années, les pays de la CEDEAO ont fait des efforts qui méritent soutien et encouragement. La dernière résolution visant à renforcer l'ECOMOG et à en accroître l'efficacité, malgré les circonstances difficiles où se trouvent ces pays, prouve bien leur ferme intention de poursuivre leurs efforts de rétablissement de la paix au Libéria.

Dans ce contexte, nous devons remercier les pays qui ont fourni une assistance technique et financière à l'ECOMOG et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. Nous devons également exprimer l'espoir que l'ECOMOG et le Fonds recevront de nouvelles contributions financières afin de les aider à s'acquitter de nouvelles tâches.

La délégation égyptienne appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi et votera en sa faveur. Nous sommes convaincus que le peuple libérien a besoin qu'on lui donne une nouvelle chance. Comme beaucoup l'ont fort bien dit, c'est peut-être sa dernière chance. Nous espérons que la tournure que les prochains événements renforceront l'espoir que les élections auront lieu le 30 mai 1997, comme prévu, et que les dirigeants libériens coopérant aux préparatifs de ces élections comme il se doit, notamment en établissant un comité national indépendant semblable à celui créé avec succès à la Sierra Leone.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il reste encore beaucoup à faire au Libéria, même après les élections. D'immenses tâches l'attendent, dont les plus importantes sont la réinsertion des soldats démobilisés dans la vie civile et la reconstruction des structures et des infrastructures du pays, qui ont été dévastées par la guerre. Mais la communauté internationale, qui a soutenu le Libéria dans l'épreuve et pendant la guerre, ne manquera pas de lui fournir son appui en temps de paix, jusqu'à ce que le statut régional et international du Libéria ait été rétabli.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La récente réunion au sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été un jalon important dans la recherche de la paix au Libéria. L'issue de la réunion reflète le but commun des États de la sous-région et leur volonté d'aider les Libériens à trouver une solution politique permanente à la crise qui frappe leur pays depuis trop longtemps. Le Botswana félicite les États membres de la CEDEAO du travail gigantesque qu'ils ont accompli afin de donner au Libéria une autre possibilité de régler ses problèmes politiques, même après que plusieurs de ces possibilités aient été gaspillées dans le passé par les chefs des factions.

Nous nous félicitons particulièrement de la décision des chefs d'état de la CEDEAO d'imposer des mesures aux dirigeants qui entravent le processus de paix. La participation et la contribution actives des organisations de la société civile au Sommet d'Abuja représentent un fait

nouveau important, puisque cela permet à ceux qui n'ont pas le droit de vote au Libéria de se faire entendre. Ils représentent les espoirs et les aspirations de la majorité silencieuse que nous avons demandé à la communauté internationale de ne pas abandonner, et le moment est venu pour les dirigeants des factions d'écouter attentivement ce qu'ils ont à dire.

L'attachement et la détermination avec lesquels les États membres de la CEDEAO s'efforcent de résoudre la crise au Libéria sont irréprochables. Le calendrier révisé de la mise en oeuvre de l'Accord de paix d'Abuja montre l'importance que la CEDEAO attache au processus de paix au Libéria. Des modifications importantes ont été apportées au mandat du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) pour permettre à la force sous-régionale de maintien de la paix de faire face aux défis et aux obstacles qu'elle pourrait rencontrer dans la mise en oeuvre du calendrier révisé. En outre, plusieurs États de la sous-région ont dit qu'ils étaient disposés à fournir des troupes additionnelles pour renforcer la capacité opérationnelle de l'ECOMOG. La CEDEAO a ainsi répondu de façon constructive et novatrice aux suggestions faites par certains membres de la communauté internationale pour maintenir le cap. Il n'est que juste que la communauté internationale réponde de façon appropriée aux besoins de l'ECOMOG afin de lui permettre de déployer ses troupes conformément au calendrier révisé.

La situation humanitaire au Libéria requiert l'attention constante de la communauté internationale. Les organisations humanitaires ont été parmi les premières à s'efforcer de fournir au peuple du Libéria l'aide dont il a tant besoin, en prenant parfois de grands risques pour ce qui est de la sûreté de leur personnel. Le Conseil a donc raison d'exiger de façon claire et sans équivoque que les chefs des factions respectent strictement le statut du personnel des organisations humanitaires. Le pillage aveugle du matériel appartenant aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales a porté un coup sévère au travail de la communauté humanitaire. C'est un comportement intolérable que le Conseil de sécurité ne saurait ignorer. Il faut y mettre fin. Il n'est que juste que le Conseil insiste pour que tous les biens pillés soient restitués. Il importe que les chefs des factions comprennent qu'ils doivent assumer la responsabilité des actes des combattants qu'ils ont lâchés contre les citoyens du Libéria, leurs biens ou le matériel appartenant à la communauté internationale. Nous attendons donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur cette question.

Le Botswana appuie pleinement la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une nouvelle période de trois mois. Les États de la sous-région méritent le ferme appui des Nations Unies. Il importe que l'ONU continue de jouer un rôle actif dans la solution de la crise politique au Libéria. L'ONU a une contribution importante à apporter dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Le cessez-le-feu, le dégagement et la démobilisation des combattants, le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, et le processus électoral sont les phases principales de l'Accord de paix d'Abuja qui ont besoin de l'appui et de la collaboration étroite du système des Nations Unies. L'ONU aidera également à contraindre les chefs des factions libériennes à mettre pleinement en oeuvre et à temps les engagements et les obligations auxquels ils ont souscrit en vertu de l'Accord de paix d'Abuja. On ne doit pas permettre que la nation entière soit l'otage du désir de gouverner à tout prix des chefs des factions. On ne doit pas permettre que les chefs des factions fassent échouer les efforts de la communauté internationale visant à résoudre la crise politique au Libéria. Il faut les empêcher de réaliser leur objectif, qui est d'expulser l'ONU du Libéria. Ils doivent bien comprendre qu'ils seront tenus personnellement responsables des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais féliciter Mme Ruth Perry de son accession à la présidence du Conseil d'État. Mme Perry assume la lourde tâche de diriger les affaires de l'État à un moment crucial dans l'histoire du processus de paix libérien. Elle a le plein appui et les meilleurs voeux du Botswana dans sa tâche : nourrir le processus très délicat consistant à transformer le désespoir en espoir.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une nouvelle durée de trois mois, afin d'appuyer le processus de paix au Libéria et les efforts inlassables que déploie la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour régler le conflit libérien.

Nous apprécions les contributions faites au Sommet de la CEDEAO du 17 août en vue du rétablissement du processus de paix libérien. Au fil des ans, la CEDEAO a déployé des efforts constants pour mettre fin aux combats au Libéria malgré ses propres difficultés économiques. Les pays de la CEDEAO ont envoyé des forces de maintien de

la paix au Libéria conformément au Chapitre VIII de la Charte et, bravant les difficultés et les revers, ont offert leurs bons offices et leur médiation pour faciliter un règlement pacifique du conflit libérien.

La Chine n'a cessé d'appuyer fermement les organisations régionales qui s'efforcent de résoudre les problèmes de leurs régions respectives, conformément aux dispositions de la Charte. Nous avons noté qu'un nouveau calendrier et des mesures concrètes ont été élaborés lors du récent Sommet de la CEDEAO pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Cela trouve la détermination, la persévérance et la confiance de la CEDEAO. Nous sommes d'avis que la communauté internationale devrait appuyer le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) de diverses façons afin qu'il puisse mener à bien sa mission de maintien de la paix. Nous espérons que l'ECOMOG et la MONUL continueront de coopérer étroitement et de coordonner leur action afin d'assurer la mise en oeuvre efficace du nouveau calendrier de l'Accord d'Abuja.

Comme l'indique le projet de résolution dont nous sommes saisis, le règlement définitif du conflit libérien ne peut dépendre que du peuple libérien lui-même et de la disposition des dirigeants de toutes les parties libériennes, guidés en cela par les intérêts de leur pays et de leur peuple, à faire preuve de bonne foi dans la réconciliation politique, à renoncer à l'utilisation de la force et à rechercher une solution politique acceptable pour toutes les parties au moyen de négociations et d'un dialogue patients et sincères. À ce stade critique du processus de paix libérien, nous espérons sincèrement que les parties au Libéria profiteront de l'occasion favorable qu'offre la prorogation du mandat de la MONUL pour achever sérieusement le désarmement de leurs forces et préparer comme il convient les élections générales de manière à aboutir à la réconciliation nationale et à rétablir la paix dans le pays grâce à des élections honnêtes.

Nous appuyons l'action entreprise par la communauté internationale, y compris l'ONU, pour promouvoir le processus de paix libérien avec l'aide de l'ECOMOG, contribuant ainsi à la paix en Afrique de l'Ouest. Nous avons toujours cru qu'une Afrique stable et bien engagée sur la voie du développement est un élément important et indispensable d'un monde pacifique et prospère. Nous espérons sincèrement que le Libéria, avec l'aide de la communauté internationale, connaîtra bientôt la paix et la stabilité. La Chine s'associera à la communauté internationale et apportera sa propre contribution à la réalisation de cet objectif.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les orateurs précédents, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet sur les derniers événements au Libéria. Nous avons bon espoir que le résultat du Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenu à Abuja le 17 août 1996, sera l'instauration d'une paix durable au Libéria, avec un nouveau calendrier servant de cadre formel pour le processus de paix. Il convient de noter et de louer le puissant rôle de dirigeant joué au niveau régional par la CEDEAO ainsi que sa détermination à assurer le respect par les parties de l'accord auquel elles ont souscrit.

Nous sommes également encouragés par l'influence croissante des groupes civils libériens dans le processus de paix, ce qui reflète les aspirations du peuple libérien à mettre fin à cette tragédie continue. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de Mme Ruth Perry en tant que nouveau Président du Conseil d'État restructuré qui, nous l'espérons, représentera pleinement la volonté de tous les Libériens. Nous attendons de tous les chefs des factions qu'ils respectent l'autorité et l'impartialité de cet organe et de sa nouvelle direction.

Face à la tendance qu'ont les chefs des factions de renier leurs engagements passés, la communauté internationale et les acteurs régionaux ne peuvent que rester extrêmement vigilants. Plusieurs questions continuent de nous préoccuper vivement, en particulier l'absence de sécurité, qui continue de refléter une situation dangereuse et explosive, les violations persistantes des droits de l'homme fondamentaux, et l'entrée continue d'armes. À cet égard, le désarmement et la démobilisation des membres des milices libériennes sont également essentiels à l'instauration d'un cessez-le-feu durable ainsi que pour permettre aux forces internationales de maintien de la paix d'utiliser à fond leurs capacités. En outre, le Conseil doit instamment demander à tous les États de respecter scrupuleusement l'embargo sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria, conformément à la résolution 788 (1992).

En ce qui concerne la situation humanitaire, ma délégation demeure préoccupée par le fait que le personnel de secours se heurte souvent à de sérieux obstacles dans l'acheminement de l'assistance à certaines régions et que la sécurité du personnel de secours continue d'être menacée. Au stade actuel, aucune assistance humanitaire globale ne peut être entreprise pour répondre aux besoins du Libéria, où les activités socio-économiques sont arrêtées. Qui plus est, plus de la moitié de la population du Libéria continue de vivre dans les pays voisins en tant que réfugiés. Il faut

créer les conditions favorables au retour des Libériens et à la reconstruction de leur pays. Un autre aspect du conflit qu'il ne faut pas oublier est de savoir comment réinsérer une génération de jeunes Libériens qui n'ont rien connu d'autre que la guerre depuis six ans.

Dans ce contexte, nous pensons que le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) peuvent jouer un rôle considérable en contribuant à la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja et accroître ses possibilités d'avancer. Nous pensons que l'ONU a un rôle à jouer à cet égard; c'est pourquoi nous soutenons la recommandation du Secrétaire général tendant à augmenter le nombre d'observateurs militaires et de personnel civil pour assister la MONUL dans l'exercice de son mandat. Néanmois, étant donné que la présence continue de la MONUL est tributaire de la capacité de l'ECOMOG à assurer la sûreté de son personnel, il est essentiel que l'ECOMOG et la MONUL renforcent leur coordination et leur coopération.

À la lumière des observations que je viens de faire et du rôle positif que la MONUL peut jouer au Libéria, la délégation indonésienne votera pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la MONUL pour une nouvelle période de trois mois, c'est-ça-dire jusqu'au 30 novembre 1996. Nous espérons que les parties verront dans cette prorogation l'occasion de manifseter, par des mesures concrètes, leur volonté politique de résoudre leurs divergences et de s'engager sur la voie menant à la réconciliation nationale et au développement.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation votera pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une nouvelle période de trois mois. Les récents rapports du Secrétaire général et de son Envoyé spécial confirment que l'Accord réalisé par le Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja le 17 août est un fait nouveau important qui peut enfin offrir un espoir réel à la population éprouvée du Libéria. Mais il reste, comme le projet de résolution dont nous sommes saisis l'indique clairement, que la clef réside dans la réaction, ou l'absence de réaction, des chefs des factions qui se sont publiquement engagés sur cet accord. Ils doivent maintenant procéder au dégagement et au désarmement et manifester leur volonté de parvenir à une solution pacifique, durable et démocratique au conflit.

Pendant trop longtemps, le Conseil a été l'objet des manifestations évidentes de mépris des chefs des factions à l'égard de l'aide de la communauté internationale et des intérêts de la population de leur propre pays. Des accords ont été déchirés l'un après l'autre par les «seigneurs de la guerre»; les cessez-le-feu ont été violés; des civils innocents ont été tués; des enfants ont été contraints de combattre; et l'infrastructure du pays a été ruinée — tout cela pour satisfaire la vanité et la soif de pouvoir de ces dirigeants. À maintes reprises, le Conseil a entendu des engagements renouvelés de paix de la part de ces gens, et il serait facile d'adopter une attitude cynique et de renoncer. Mais il est tout à l'honneur des dirigeants des pays de la CEDEAO de ne pas avoir renoncé. En fait, ils sont devenus plus décidés à restaurer la paix dans cette partie de la région, et nous leur devons notre appui. Nous saluons et appuyons l'Accord réalisé à Abuja le mois dernier. Il donne une nouvelle chance aux chefs des factions, et nous notons que des peines graves seront imposées à tout chef de faction qui ne respecterait pas ses engagements.

Les chefs des factions doivent tenir compte de cette résolution. Ils ne doivent pas se bercer d'illusions. C'est la dernière chance qu'a le Libéria de résoudre ses problèmes avec l'assistance des Nations Unies. Il est vital que les factions cessent leurs actes d'intimidation et leurs attaques contre les Nations Unies, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et le personnel des organisations non gouvernementales, mettent fin au pillage et restituent tous les biens volés, surtout ceux des Nations Unies. En l'absence de ce petit signe de bonne volonté, on ne saurait attendre de la communauté internationale qu'elle continue de contribuer au relèvement du pays et à fournir une aide humanitaire.

Le Royaume-Uni se félicite que la CEDEAO soit prête à fournir des éléments de maintien de la paix supplémentaires aux forces de l'ECOMOG. Dans sa composition renforcée, l'ECOMOG fait bien son difficile travail. Sa présence est vitale. Nous saluons aussi chaleureusement la décision des États-Unis de fournir un soutien logistique et financier accru à l'ECOMOG. Le Royaume-Uni envisage d'apporter une nouvelle contribution au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria, destinée à aider l'ECOMOG. Nous avons également l'intention d'aider à la formation d'éléments de la police une fois la stabilité rétablie, et nous engageons les autres États à fournir un soutien logistique complémentaire.

Le calendrier révisé pour l'application de l'Accord d'Abuja donne aux chefs des factions des repères très clairs dans la voie d'un règlement pacifique du conflit avec des élections prévues pour l'an prochain. Un désarmement rapide est un élément vital du plan,. Les chefs des factions

ont eux-mêmes accepté le calendrier. La prorogation du mandat de trois mois sera un test de la volonté des chefs de factions de prendre ces mesures nécessaires. Nous espérons et nous les engageons à répondre à la volonté de leur peuple, de leurs voisins et de la commnuauté internationale pour que prenne fin ctte terrible guerre civile.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La situation au Libéria a connu un tournant significatif dans la bonne direction ces dernières semaines. Le cessez-le-feu à Monrovia a tenu et ce, depuis qu'il a été réinstauré le 26 mai 1996. Le processus de paix, qui était bloqué, a repris son cours grâce surtout aux efforts patients et concertés de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous nous félicitons de la décision de la CEDEAO, le 17 août 1996, de proroger l'Accord d'Abuja du 19 août 1995 jusqu'au 15 juin 1997, ainsi que de son adoption d'un nouveau calendrier pour la mise en oeuvre de l'Accord.

La ferme détermination des États membres de la CEDEAO de ne tolérer aucune nouvelle obstruction au processus de paix est renforcée par une série de mesures visant à obtenir des factions libériennes qu'elles se conforment au plan de paix. Parmi ces mesures, nous notons en particulier l'exclusion des futures élections de ceux qui font obstruction au processus de paix et la mention qui est faite de la résolution du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1996 qui demande l'institution d'un tribunal des crimes de guerre chargé de juger toutes les violations des droits de l'homme commises contre des Libériens. Ceci est un rappel clair adressé aux chefs des factions libériennes leur indiquant ce qui les attend s'ils ne se conforment pas au plan de paix.

Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 53 de son rapport, les décisions de la CEDEAO ont pour but de donner aux chefs des factions libériennes une dernière chance de rétablir un gouvernement démocratiquement élu. Nous n'avons pas oublié les atrocités commises au mois d'avril dernier dans les rues de Monrovia par les factions armées. Néanmoins, nous pensons que les chefs des factions armées libériennes sont pleinement conscients de ce qu'ils ont à faire pour se racheter de leurs méfaits passés auprès de la communauté internationale. Tout en nous félicitant de l'adhésion des chefs des factions libériennes aux décisions de la CEDEAO, nous suivrons de très près la façon dont ils se conforment à leurs engagements.

L'issue finale du processus de paix dépendra de la tenue d'élections libres et régulières le 30 mai 1997. Alors que les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO ont défini les conditions nécessaires pour assurer la tenue d'élections libres et régulières, nous accordons une grande importance à l'indépendance totale de la Commission électorale et à un désarmement suffisamment important pour que la libre participation du peuple libérien au processus démocratique ne soit pas entravée. À cet égard, l'influence croissante de la société civile libérienne, qui s'est manifestée par les décisions de la CEDEAO, et la désignation du nouveau Président du Conseil d'État, Mme Ruth Perry, sont des signes encourageants pour la paix et la démocratie au Libéria. Nous attendons une plus grande participation de la société civile au processus d'organisation d'élections libres et régulières. Nous soulignons également que si nous voulons donner un sens réel au désarmement, il devrait être renforcé par une stricte application de l'embargo sur les armes imposé contre le Libéria par la résolution 788 (1992).

Étant donné l'importance vitale des élections pour l'avenir du Libéria, on ne saurait donner trop d'importance à la nécessité d'assurer l'impartialité et l'indépendance de la Commission électorale. En assurant l'indépendance et l'impartialité de la Commission électorale, la communauté internationale peut éviter une situation dans laquelle la conscience humaine pourrait être troublée par l'élection malencontreuse de l'un de ceux qui commet un crime odieux en violant les règles fondamentales du droit humanitaire international. Nous partageons l'avis selon lequel les Nations Unies devraient jouer un rôle central dans l'organisation et la tenue des élections. À cet égard, nous pensons que le Conseil doit accorder un examen attentif à la demande d'assistance faite par la CEDEAO et les parties libériennes. Nous encourageons le Secrétariat à étudier les meilleurs moyens de renforcer le rôle des Nations Unies en vue de soutenir les efforts de la CEDEAO et de créer ainsi des conditions propices à la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale au Libéria.

Étant donné la ferme intention de la CEDEAO de ranimer le processus de paix et de rester engagée au Libéria par la mise en place d'un nouveau Gouvernement le 15 juin 1997, ma délégation souscrit pleinement à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période de trois mois, tel que recommandé par le Secrétaire général. Nous appuyons également le déploiement d'observateurs militaires supplémentaires dans la limite de l'effectif actuellement autorisé de la Mission si l'évolution de la situation le justifie.

Après ces remarques, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont le Conseil est saisi. Pour terminer, je souhaite exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux États africains qui fournissent des contingents au Groupe

de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), en dépit de graves difficultés financières. Nous témoignons également notre gratitude au Gouvernement des États-Unis pour son appui financier généreux en faveur de l'ECOMOG. Nous demeurons convaincus que l'engagement actif de la CEDEAO au Libéria peut servir de modèle de coopération fructueuse entre les Nations Unies et les organisations régionales pour relever les nouveaux types de défis à la paix et la sécurité internationales auxquels nous sommes confrontés en cette période d'après-guerre froide.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : À plusieurs occasions, le Honduras a exprimé son inquiétude face aux hostilités et à la détérioration des conditions de sécurité au Libéria, car elles représentent une menace pour le processus de paix, elles tendent à aggraver la crise politique et elles ont une incidence négative sur le respect des droits de l'homme et l'aide humanitaire. De même, le Honduras a déploré le manque de volonté politique démontré par les parties libériennes dans l'application de l'Accord d'Abuja et l'absence d'engagement sérieux à maintenir le cessez-le-feu.

C'est pourquoi ma délégation a accueilli favorablement le fait que les chefs des factions et les groupes de civils libériens ont approuvé les décisions adoptées par les Ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de la réunion au sommet tenue le 17 août dernier, concernant un nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja en cinq étapes, la recommandation d'élaborer un code de conduite pour les membres du Conseil d'État et du gouvernement de transition et les conditions à remplir pour la tenue d'élections libres et régulières.

Il n'est nul besoin d'insister sur l'importance pour l'application effective du processus de paix au Libéria que les chefs des factions acceptent les décisions de la CEDEAO. Nous espérons que, cette fois, les parties respecteront effectivement les accords et engagements qu'elles ont contractés afin de permettre la tenue d'élections libres et régulières au mois de mai 1997, comme prévu. Comme le signale très justement le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter, le maintien de l'appui de la communauté internationale au processus de paix au Libéria, y compris la participation de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), sont subordonnés à la volonté démontrée des factions libériennes de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de parvenir à la réconciliation nationale, conformément aux engagements pris à Abuja.

De même, ma délégation estime très positif pour le processus de paix au Libéria que la situation en matière de sécurité s'améliore dans plusieurs régions du pays et que le cessez-le-feu à Monrovia se maintienne. Nous regrettons toutefois les attaques et les actes d'intimidation dirigés contre le personnel de l'ECOMOG, de la MONUL, et celui des organisations et organismes internationaux d'aide humanitaire, ainsi que le pillage de leur matériel. Il est déplorable que les factions ne respectent pas le statut personnel de ces missions et que tous les biens volés n'aient pas encore été restitués.

Ma délégation reconnaît également qu'il est important d'accroître le nombre des observateurs militaires de la MONUL afin de la doter d'une plus grande capacité de vérification du désarmement au moment où il aura lieu, et afin qu'elle puisse également entreprendre des patrouilles de plus grande envergure. Nous estimons également que les mesures adoptées récemment par l'ECOMOG pour renforcer sa présence au Libéria et garantir sa viabilité en tant que force réelle de maintien de la paix sont importantes, même si l'ECOMOG ne dispose pas encore de ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien ses tâches. Nous sommes également reconnaissants à la CEDEAO pour les efforts qu'elle déploie en faveur du rétablissement de la paix et de la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu au Libéria.

Pour ces raisons et vu l'importance que revêt le maintien de la présence de la MONUL au Libéria, ma délégation accepte la prorogation du mandat de la MONUL pour une nouvelle période de trois mois. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe note avec satisfaction l'évolution positive de la situation au Libéria, qui fait à nouveau renaître l'espoir qu'avait perdu la communauté internationale de voir bientôt prendre fin les longues années de conflit dévastateur dans ce pays.

Le Sommet des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a eu lieu à Abuja a joué un rôle clef à cet égard, car il a permis la reprise du processus de paix, dont l'aboutissement devrait être la tenue d'élections libres et honnêtes avant la fin du mois de mai 1997.

Nous savons combien l'exécution de ces tâches est complexe, d'autant que par le passé les parties libériennes ont à maintes reprises violé les accords qu'elles avaient elles-mêmes signés. Nous comptons que cela ne se produira pas cette fois-ci puisque, à en juger par les décisions qu'ils

ont prises à Abuja, les États membres de la CEDEAO sont bien décidés à veiller à la stricte exécution du plan de règlement.

Nous tenons en particulier à relever les mesures destinées à accroître la vitalité du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) comme authentique force de maintien de la paix. Ce sont la mise en place de mécanismes de contrôle de l'exécution de l'accord; la menace de sanctions rigoureuses à l'encontre des chefs de n'importe quelle faction qui s'enhardirait à violer les règles du jeu fixées à Abuja; la décision de ne pas reconnaître tout gouvernement qui tenterait de prendre le pouvoir par la force; et la volonté de veiller au plein respect de l'embargo sur les armes à l'encontre du Libéria.

Il est extrêmement important que les États membres de la CEDEAO fassent preuve de la détermination et de la cohésion voulues pour mettre en oeuvre cette politique et qu'ils coordonnent clairement leurs activités. Une coopération adéquate s'impose aussi entre l'ECOMOG et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour la réalisation de leurs mandats respectifs. C'est là que se trouve la clef du succès du processus de paix.

Notant les difficultés réelles rencontrées dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, nous estimons indispensable de compléter par de nouvelles ressources les efforts du personnel régional de maintien de la paix. En même temps, nous sommes fermement convaincus qu'en dernière analyse la responsabilité du rétablissement de la paix au Libéra incombe aux Libériens eux-mêmes et à leur dirigeants. Nous espérons qu'ils sauront saisir cette dernière chance qui s'offre à eux et qu'ils exécuteront rapidement le plan de paix sous tous ses aspects. Dans le cas contraire, et comme le souligne le rapport (S/1996/684) du Secrétaire général, la communauté internationale n'aura d'autre choix que de quitter le Libéria.

La délégation russe appuiera le projet de résolution dont le Conseil est saisi, qui donne le feu vert à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria jusqu'au 30 novembre 1996. Nous notons avec satisfaction que le projet de résolution engage vivement les parties libériennes à respecter scrupuleusement les engagements qu'elles ont pris et donne une forte impulsion politique aux efforts destinés à faire avancer le processus de paix et de réconciliation nationale au Libéria.

M. Lopes Cabral (Guinée-Bissau) : Après une période de troubles graves résultant de la reprise des combats entre les factions belligérantes au Libéria, voici que s'annonce — du moins, nous voulons l'espérer — une période de paix et de stabilité, toute relative certes, mais néanmoins très importante, qui favorise une reprise partielle de la vie normale à Monrovia. Cette tournure des événements, que nous saluons, est le fruit des efforts inlassables de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a notamment déployé sa force — le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) — dans la ville de Monrovia et aux alentours, où ses troupes ont lancé une opération de bouclage et de ratissage pour récupérer les armes abandonnées par les factions au moment de leur retrait.

Mon pays, la Guinée-Bissau, se félicite de la décision prorogeant l'Accord d'Abuja jusqu'au 15 juin 1997 et établissant un plan précis pour son exécution, en prévoyant les moyens de vérifier si les chefs des factions respectent ou non cet accord et stipulant des mesures qui pourraient être prises à l'encontre des factions qui ne se conformeraient pas aux dispositions dudit Accord.

Ces mesures coercitives sans précédent adoptées par la CEDEAO, preuve de la détermination et de la cohésion de la communauté ouest-africaine, ont été déterminantes dans la décision des factions libériennes de mettre fin aux hostilités, de désengager leurs forces et de rendre leurs armes. Nous nous félicitons de la désignation à la présidence du Conseil d'État de Mme Ruth Perry, à qui nous adressons tous nos voeux de succès dans l'accomplissement de sa mission, mission certes difficile mais qui, avec l'appui de la communauté internationale, a toutes les chances de réussir pourvu que les engagements pris par les factions ainsi que le calendrier et les modalités de la tenue d'élections libres soient respectés.

Compte tenu de ces progrès et de l'amélioration de la situation en matière de sécurité au Libéria, nous appuyons la proposition du Secrétaire général contenue dans le paragraphe 23 de son rapport de déployer immédiatement 24 nouveaux observateurs militaires dans le pays afin d'y consolider la présence de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Cette présence faciliterait les futures opérations de désarmement et permettrait d'entreprendre des patrouilles plus fréquentes.

La Guinée-Bissau, pays de la sous-région et membre de la CEDEAO, a toujours manifesté sa frustration face aux maigres moyens dont dispose l'ECOMOG. C'est pourquoi nous demandons encore une fois à la communauté internationale de lui fournir l'assistance nécessaire pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

Je voudrais à ce propos saluer la contribution des États-Unis, dont la délégation a eu le grand mérite de proposer aux autres membres du Conseil un projet de résolution capable de tenir compte et de rassembler toutes les opinions et qui, finalement, a permis le consensus dont nous nous félicitons aujourd'hui. Je voudrais aussi saluer la contribution d'autres pays, contribution qui, à nos yeux, revêt aussi une importance capitale. Nous les remercions vivement et nous encourageons les autres États à faire de même et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria.

Toutefois, il est clair que la communauté internationale ne sera pas en mesure d'appuyer le processus de paix au Libéria si les factions libériennes n'apportent pas la preuve irréfutable qu'elles sont résolues à régler tous leurs différends par des moyens pacifiques et à parvenir à la réconciliation nationale, conformément à l'Accord d'Abuja du 17 août 1996.

Dans ce contexte, nous exigeons une fois de plus que les factions libériennes respectent strictement tous leurs engagements découlant des Accords d'Abuja ainsi que les statuts des personnels de l'ECOMOG, de la MONUL et des organisations et organismes internationaux. Les pillages, cambriolages et autres actes de banditisme doivent immédiatement cesser, de même que doivent être restitués tous les objets volés. Il convient aussi d'exiger des chefs des factions libériennes qu'ils respectent et protègent les enfants qu'ils utilisent comme chair à canon. Il s'agit là d'une pratique odieuse et répugnante, que nous ne cesserons de condamner.

Nous souscrivons enfin à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUL pour une période de trois mois, et ma délégation se prononce en faveur du projet de résolution dont le Conseil est aujourd'hui saisi.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Bien des fois, ma délégation a exprimé son inquiétude au sujet de la situation au Libéria, les vagues de violence dirigées contre des populations civiles innocentes et l'incapacité des dirigeants libériens de régler leur différend par des moyens pacifiques. Des questions graves concernant les engagements futurs de la communauté internationale au Libéria nous sont souvent venues à l'esprit. Ces préoccupations n'ont pas encore disparu.

Néanmoins, la délégation polonaise votera pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période de trois mois, jusqu'à la fin de novembre 1996. Nous tenons à confirmer de la sorte notre confiance et l'appui que nous portons aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les décisions qu'ils ont prises à Abuja, il y a deux semaines.

Par ailleurs, nous relevons la disposition déclarée des chefs des factions armées libériennes de respecter les accords qu'ils ont tous signés et de permettre au pays de résoudre ses problèmes par des moyens politiques plutôt que par la violence, souvent sous sa forme la plus cruelle. Nous espérons que cette fois les seigneurs de la guerre au Libéria ne suivront pas leur habitude notoire de manquer à leur parole.

La tâche de reconstruction des structures de l'État, de restauration de son tissu social, et de rétablissement de la confiance et du moral de la population est réellement énorme. C'est aux Libériens et à eux seuls qu'incombe la responsabilité de leur avenir et de l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans leur pays.

Le Libéria a besoin de l'assistance internationale. Nous espérons que le peuple de ce pays, et surtout leurs dirigeants, créeront et maintiendront un climat propice à l'assistance. Nous leur demandons en particulier de respecter le statut du personnel du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), de la MONUL et des organisations et organismes internationaux pour faciliter la liberté de mouvement des agents du maintien de la paix et assurer un acheminement continu de biens humanitaires.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, les dirigeants du Libéria et leurs alliés doivent respecter leurs obligations découlant de l'Accord d'Abuja, notamment le calendrier d'application de cet accord.

Je voudrais, pour terminer, exprimer ma gratitude pour l'initiative du Représentant permanent de l'Italie d'inclure dans le projet de résolution une clause condamnant la pratique qui consiste à recruter et entraîner des enfants et les utiliser dans les combats. En tant que représentant d'un des pays grâce à l'initiative desquels l'Assemblée générale a adopté la Convention sur les droits de l'enfant, je crois de mon devoir de réaffirmer mon appui aux efforts destinés à faire cesser immédiatement cette pratique inhumaine.

M. Searle (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Au cours de nombreuses réunions du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de la situation au Libéria, nous avons dû parler des violations du cessez-le-feu, de reprise des hostili-

tés et, en général, des accords qui n'ont jamais été respectés.

Ma délégation espère que nous sommes à la fin de ce cycle de tragédies qui a caractérisé le processus de paix au Libéria et que le nouveau calendrier pour l'application de l'Accord d'Abuja, convenu au récent Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 17 août dernier marquera le début de la restauration définitive de la paix et de la stabilité au Libéria, ainsi que de sa reconstruction.

Nous apprécions le rôle extrêmement précieux et efficace joué par la CEDEAO et les événements positifs évoqués par le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil de sécurité. Ils nous permettent en ce moment d'envisager favorablement une prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une durée de trois mois, et de maintenir le déploiement de cette dernière à des niveaux appropriés.

Par ailleurs, l'appel contenu dans le projet de résolution en faveur de la fourniture d'un soutien logistique et financier visant à permettre à l'ECOMOG de s'acquitter de son mandat est pleinement conforme à ce qui précède.

Dans le cadre du nouveau calendrier pour l'application de l'Accord d'Abuja, nous attachons une importance particulière au mécanisme de contrôle qui permet à la CEDEAO de vérifier la réalisation des étapes prévues, ainsi que l'annonce de mesures qui pourraient être prises à l'encontre de ceux qui feraient obstruction aux Accords.

Les Chefs d'État de la CEDEAO ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient aucun gouvernement qui prendrait le pouvoir au Libéria par la force. De l'avis de ma délégation, il s'agit là d'une attitude tout à fait pertinente, car cette prémisse est indispensable pour asseoir les bases de tout processus de paix et de réconciliation durable.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la désignation de la nouvelle Présidente du Conseil d'État et, notamment de ce que cette décision reflète l'influence de plus en plus importante de la société civile libérienne dans tout le processus de paix. Ma délégation demande instamment que des efforts continuent d'être entrepris à tous les niveaux pour que cette influence se fasse de plus en plus sentir car nous sommes convaincus que c'est la façon la plus efficace d'obtenir la paix et la stabilité pour tous les libériens.

En examinant le processus de paix au cours de ces dernières années, nous pensons qu'il convient d'avertir les chefs des factions qu'ils doivent bien comprendre que la patience de la communauté internationale n'est pas illimitée. Les événements condamnables d'avril dernier, caractérisés par des menaces à la sécurité des populations et du personnel des organisations internationales, ainsi que par le pillage généralisé de biens, ne sauraient être tolérés davantage. On ne peut encore moins tolérer que se poursuive la pratique inhumaine et barbare qui consiste à recruter des enfants, à les entraîner et à les utiliser dans les combats. C'est pour cette raison que ma délégation appuie résolument l'initiative de l'Italie, qui a été appuyée par le Conseil et figure au paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer.

Nous espérons que les faits, plus que les promesses, permettront au Conseil de continuer à appuyer le processus de paix au Libéria et que le calendrier adopté à Abuja sera appliqué sans délai, de façon qu'avec la mise en place en juin 1997, d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu, le peuple du Libéria s'engage sur la voie du progrès, du développement et du bien-être tant désirée.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur James Jonah; à son Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi; et à tout le personnel militaire et civil de la MONUL et des organisations humanitaires, soumis ces derniers mois à rude épreuve et qui se lancent aujourd'hui avec espoir dans cette nouvelle étape.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/701.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1071 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaite faire une déclaration après le vote.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez moi d'em-

blée de dire combien ma délégation est reconnaissante aux membres du Conseil qui ont bien voulu reconnaître le rôle que nous avons joué quant à la résolution que le Conseil vient d'adopter, ainsi que l'assistance fournie par les États Unis lors de l'évacuation de ressortissants d'autres nations du Libéria.

Au cours des sept dernières années, les factions présentes au Libéria ont poursuivi une guerre civile sanglante et destructrice qui a coûté la vie à des milliers de Libériens innocents et spolié le pays de ses richesses et de ses ressources. Il y a quelques mois à peine, Monrovia était en flammes. Les factions politiques et ethniques se livraient à des combats de rue. Le pillage, notamment des ressources humanitaires et de maintien de la paix, était répandu. Des milliers de personnes s'étaient réfugiées à l'ambassade des États-Unis et d'autres faisaient d'immenses efforts pour évacuer des bateaux et des avions bondés de non-Libériens et les amener en lieu sûr. Ces événements tragiques semblèrent marquer un nouveau point encore plus bas de la descente du Libéria vers le chaos politique et social, et attristèrent profondément les amis du Libéria dans le monde entier et au sein de la communauté internationale, qui s'efforçaient depuis si longtemps et avec tant de peine de lui venir en aide.

Une pratique particulièrement odieuse dans ce conflit tragique — à laquelle la délégation italienne a voulu consacrer un examen particulier et qu'elle condamne énergiquement dans le cadre de la résolution du Conseil — est le recrutement, l'entraînement et le déploiement effectif d'enfants dans les combats. Qui peut oublier les photographies d'enfants soldats brandissant et utilisant des armes offensives? Qui peut imaginer les blessures psychologiques qui marqueront ces enfants pendant des années? Le Conseil est décidé à mettre fin à cette pratique odieuse.

Les dirigeants régionaux, réunis à Abuja à la mi-août, ont partagé la déception du restant de la communauté internationale et ont pris une mesure énergique. Ils ont convenu de redonner vigueur à leur accord de 1995, y compris un nouveau plan d'exécution et la menace de sanctions contre tout individu ou groupe qui ferait obstacle au progrès. Les États-Unis saluent les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), présidée maintenant par le Nigéria, pour amener les parties belligérantes à mettre fin à la violence, à désarmer leurs combattants, et à engager le processus de réconciliation nationale, en commençant par l'établissement d'un cessez-le-feu pour aboutir à la tenue d'élections libres et justes.

Les chefs des factions libériennes semblent avoir accepté ce nouveau plan. Leurs déclarations et actions initiales laissent espérer que des progrès vers la paix et à la stabilité seront possibles dans les mois à venir. Le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) est parvenu à rendre à la ville de Monrovia son statut de zone de sécurité et à le maintenir. L'ULIMO-J a restitué les armes lourdes qui avaient été volées. Le nouveau commandant de l'ECOMOG a pris des mesures qui accroîtront l'efficacité de la force de maintien de la paix. Ruth Perry a été nommée Président du Conseil d'État, et nous lui adressons nos meilleurs voeux dans l'accomplissement de cette tâche très lourde de médiation et d'unification nationales.

Pourtant, l'histoire récente du Libéria foisonne de promesses non tenues et d'occasions de paix perdues. Il importe que les chefs des factions comprennent que le monde s'intéresse davantage à leurs actes qu'à leurs paroles. Les États-Unis suivront de très près les mesures qu'ils prendront aux termes de l'Accord du 17 août.

Ce n'est que sur la base d'une exécution honnête du nouveau plan que les États-Unis seront à même d'appuyer l'appel du Secrétaire général en faveur de déploiements accrus de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Ces déploiements ne peuvent être justifiés, sages et en fin de compte sûrs, que si le processus de paix se poursuit. Nous suivrons les événements de très près et adapterons nos décisions aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'accord d'Abuja. À cet égard, Les États-Unis examineront avec une attention particulière le rapport demandé par cette résolution que le Secrétaire général présentera le 15 octobre.

Les factions libériennes ont la responsabilité claire et incontournable de respecter le statut du personnel et des biens de la MONUL, ainsi que ceux de l'ECOMOG et d'autres organisations humanitaires internationales et institutions spécialisées. À cet égard, nous espérons que les chefs des factions prendront les mesures nécessaires pour restituer immédiatement tous les biens volés.

De façon générale, les États de la CEDEAO et la communauté internationale élargie doivent insister sur le respect des engagements pris et faire tout ce qui est nécessaire pour assurer leur mise en oeuvre par les parties. J'aimerais également souligner l'importance qu'il y a à entretenir des contacts étroits et à renforcer la coopération entre la MONUL et l'ECOMOG. La souplesse et la promotion active de bonnes relations de la part de la MONUL seront essentielles à l'exécution de son mandat. À cet égard,

le déploiement d'officiers de liaison supplémentaires est un pas en avant.

Les États-Unis pensent que la MONUL peut jouer un rôle positif dans le processus si les factions libériennes font preuve d'un véritable attachement à l'Accord d'Abuja. Les États-Unis suivront l'évolution de la situation de très près en espérant que nous assistons réellement au commencement de la fin de cet épisode tragique au Libéria.

Enfin, le personnel de la MONUL a connu des épreuves et a servi dans des conditions dangereuses. Nous saluons leurs sacrifices, et nous réaffirmons notre conviction que leur sécurité demeure une considération primordiale. Nous exprimons également notre reconnaissance à M. James Jonah, pour le rôle qu'il a joué en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général, pour la contribution extrêmement utile qu'il a apportée au Conseil de sécurité lorsqu'il s'est occupé de cette question.

M. Ladsous (France) : Monsieur le Président, la délégation française a examiné avec beaucoup d'attention le rapport que le Secrétaire général a rendu public sur la situation au Libéria. Ce rapport dresse un bilan très sombre des conséquences des affrontements de Monrovia en avril dernier, sur les plans humanitaire et économique. Il en montre également les conséquences graves pour la Mission des Nations Unies dont l'essentiel de l'effectif a du être retiré et dont une grande quantité d'équipement a été dérobé. La délégation française condamne d'ailleurs très vigoureusement ces agissements, et attachera une importance particulière à la restitution de ces équipements.

Le nouveau plan d'exécution de l'accord d'Abuja, mis au point par les États de la CEDEAO, lors de la dernière réunion des 14 et 17 août, suscite un nouvel espoir, et nous voulons rendre hommage à ce propos aux efforts renouvelés des dirigeants de la région sur ce dossier.

Nous savons combien l'espoir doit être prudent, l'expérience nous a montré, en effet, que les factions avaient plusieurs fois méconnu leurs engagements. Et nous voulons croire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, que les sanctions dont le plan est assorti, constitueront une garantie importante de son exécution. Un nouvel échec serait dramatique, car il pourrait conduire à un retrait de la communauté internationale, à la reprise généralisée des combats et à un risque majeur pour la stabilité de la région.

La France n'a cessé d'apporter son soutien au processus de paix au Libéria. Elle l'a fait une fois encore en acceptant, comme le recommandait le Secrétaire général, de proroger le mandat de la MONUL pour une durée de trois mois. Elle soutient également les intentions du Secrétaire général s'agissant du déploiement de la mission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

La guerre civile au Libéria nous préoccupe tous profondément depuis 1990. Depuis, 13 accords de paix ont été conclus entre les factions en guerre, pour être rompus par la suite. Notre évaluation de la situation au Libéria a toujours été claire : seuls les chefs des différentes factions, qui n'ont manifesté aucun égard pour les droits et la vie de leur peuple, sont responsables d'avoir fait dérailler le processus de paix.

Depuis le Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenu à Abuja le 17 août 1996, on espère à nouveau que le processus de paix pourra reprendre avec succès au Libéria. Les États de la CEDEAO ont décidé de donner une dernière chance aux factions. Le Comité des neuf chefs d'État et de gouvernement a convenu d'un plan d'exécution strict de l'Accord d'Abuja, depuis le rétablissement du cessez-le-feu, d'ici au 31 août 1996, jusqu'à la tenue d'élections libres et régulières le 30 mai 1997. Pourquoi pensons-nous qu'il existe un nouvel espoir?

Le Comité des Neuf a intégré dans son plan d'exécution un mécanisme de contrôle pour assurer le respect de l'accord d'Abuja. Les cinq principales étapes du plan — cessez-le-feu, désengagement des factions, désarmement, préparatifs des élections et enfin élections — seront surveillés par des observateurs internationaux. Ceux-ci observeront le processus de paix pour voir s'il évolue correctement et régulièrement.

En outre, le Comité des Neuf a décidé à Abuja que tout individu ou groupe qui ferait obstacle à l'application de l'Accord ferait l'objet de sanctions. Ces sanctions auront un effet direct sur cet individu ou groupe.

Enfin, la CEDEAO a souligné son intention de maintenir sa présence au Libéria jusqu'à ce le nouveau gouvernement soit mis en place.

Le Secrétaire général, dans son dernier rapport sur le Libéria, de même que l'Ambassadeur James Jonah au cours de sa réunion d'information au Conseil de sécurité, ont indiqué que l'accord d'Abuja avait également été réalisé grâce à l'insistance de différents groupes civils libériens, qui étaient

présents à la réunion d'Abuja. Nous espérons que cela peut être considéré comme le point de départ d'un processus démocratique qui permettra au peuple libérien de décider de son propre sort, de façon démocratique.

La prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le déploiement de 24 observateurs militaires supplémentaires, conformément à la résolution que nous venons d'adopter, sont une première réaction appropriée des Nations Unies face aux nouveaux événements au Libéria. Nous reconnaissons que le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) doit être doté des ressources financières et logistiques suffisantes pour s'acquitter de ses tâches. Nous pensons également qu'à l'avenir l'assistance devra être coordonnée de façon plus étroite que par le passé.

Néanmoins, il convient d'indiquer clairement que les missions de l'ECOMOG et de la MONUL ne peuvent être poursuivies avec succès que si la situation au Libéria leur permet de s'acquitter de leur mandat. Nous demandons donc instamment aux parties au belligérantes belligérantes de saisir cette occasion, qui pourrait bien être la dernière à leur être offerte.

L'assistance humanitaire internationale est également nécessaire pour soutenir le processus de paix et constitue un facteur de stabilisation supplémentaire. Après les récents combats qui se sont déroulés en avril et mai derniers, l'Allemagne a fourni une aide humanitaire et en médicaments équivalant à environ 600 000 deutsche marks.

La communauté internationale et en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas abandonné le Libéria. Nous présentons nos meilleurs voeux et exprimons notre appui au nouveau Président du Conseil d'État du Libéria, Mme Ruth Perry. Au cours des nos consultations, un consensus s'est dégagé autour du fait que les Nations Unies devraient faire un nouvel effort pour appuyer le processus de paix au Libéria.

Sur la base de ces considérations, l'Allemagne a voté pour le projet de résolution qui a été élaboré et présenté par la délégation des États-Unis, à qui nous exprimons nos remerciements.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 40.